

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY**

À une séance ordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 11 mars 2025 à 19h30 et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

25-060529 ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du bordereau des correspondances
5. Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025
6. Résolution - Adoption des comptes du mois de février 2025
7. Compte-rendu des réunions et suivi des dossiers
 - a. MRC par Francine Dubé
 - b. Service incendie par Renaud Bérubé
 - c. RIDT par Valérie Beaulieu
8. Résolution – Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
9. Résolution – Directive aux employés municipaux concernant l'embarquement de passagers dans les véhicules de la municipalité
10. Résolution – Directive aux employés municipaux concernant l'utilisation du garage municipal
11. Résolution – Formation d'un comité de travail pour l'orientation et la dotation de la direction générale
12. Résolution – Reddition de comptes pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local de l'année 2022
13. Résolution – Démission du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
14. Demande à la ministre Andrée Laforest de terminer le mandat actuel avec 4 élu(e)s
15. Condoléances à Mme Francine Dubé et sa famille
16. Varia
 - a.
 - b.
17. Période de questions.
18. Résolution – Fermeture de la séance

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

25-060530 MOT DE BIENVENUE

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux 6 personnes dans la salle

25-060531 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente séance.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

25-060532 RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

25-060533 DÉPÔT DU BORDEREAU DES CORRESPONDANCES

Monsieur Jean-Michel Meilleur dépose aux membres du conseil le bordereau des correspondances.

25-060534 RÉOLUTION - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

25-060535 RÉOLUTION – ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2025

La liste des comptes du mois de février 2025 a été remise aux membres du conseil comme le prescrit la loi.

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver les comptes du mois de février 2025 :

Comptes payés pendant le mois :

Salaires et avantages sociaux : 6 399,61\$
Rémunération des élus : 1 173,32\$
Fournisseurs et sous-traitants : 14 409,29\$
Total : 21 982,22\$

Comptes à payer au 28 février 2025 :

Fournisseurs et sous-traitants : 15 847,79\$

Total pour le mois : 37 830,01\$

ET que le conseil approuve les comptes à payer du mois de février 2025 et autorise le paiement des déboursés payés inscrits sur la liste.

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Certificat de crédits suffisants :

Je soussigné Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE

25-060536 COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- A. Par Francine Dubé, MRC
- B. Par Renaud Bérubé, Service incendie
- C. Par Valérie Beaulieu, RIDT

25-060537 RÉOLUTION – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Monsieur Jean-Michel Meilleur dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANINEMENT

DE PRENDRE ACTE du rapport financier et du rapport du vérificateur externe Mallette S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

25-060538 RÉOLUTION – DIRECTIVE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX CONCERNANT L'EMBARQUEMENT DE PASSAGERS DANS LES VÉHICULES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent apporter certaines précisions concernant l'embarquement de passagers dans les véhicules de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'émettre la directive suivante aux employés municipaux : Aucune autre personne que les employés municipaux ou une personne qui serait en formation ne soient autorisées à être à bord des véhicules lors des tournées de déblaiement des chemins.

ADOPTÉE

25-060539 RÉOLUTION – DIRECTIVE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX CONCERNANT L'UTILISATION DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent apporter certaines précisions concernant l'utilisation du garage municipal;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'émettre la directive suivante aux employés municipaux : Aucun véhicule autre que ceux appartenant à la municipalité soient autorisés

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

à être entreposés, réparés ou lavés dans le garage municipal, sauf lors de tempête.

ADOPTÉE

25-060540 RÉSOLUTION – FORMATION D’UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR L’ORIENTATION ET LA DOTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la direction générale de la municipalité est assurée de manière intérimaire;

ATTENDU QU’UNE réflexion est nécessaire sur l’orientation que désire prendre la municipalité afin de doter ce poste dans un avenir rapproché;

ATTENDU QU’UN comité de travail sur le sujet permettrait de mettre en place de manière réfléchie et objective la future direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMEMENT

De former un comité de travail composé de Mme Francine Dubé, Mme Diane Lepage, Mme Valérie Beaulieu et M Alain April.

De mandater Mme Francine Dubé, mairesse à faire les démarches nécessaires pour mettre en place ce comité de travail et signer tout document pour exécuter cette dernière.

De transmettre aux membres du conseil, dans une séance ultérieure, les recommandations et conclusions du comité.

ADOPTÉE

25-060541 RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE L’ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé une compensation de 20 000\$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution identifie les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a investi 51 335\$ en dépenses autres que pour l’entretien de la chaussée en hiver et 174 007\$ en dépenses relatives à l’entretien de la chaussée en hiver pour un total de 229 207\$;

Attendu que notre vérificateur externe a présenté les dépenses dans son rapport financier;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

**25-060542 RÉOLUTION – DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE
TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

REPORTÉE

**25-060543 RÉOLUTION – DEMANDE À LA MINISTRE ANDRÉE LAFOREST DE
TERMINER LE MANDAT ACTUEL AVEC 4 ÉLU(E)S**

ATTENDU QUE les procédures pour pouvoir les postes de conseillers 3,
5 et 6 ont été faits à deux reprises sans aucune candidature déposée;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANINEMENT

De demander à la ministre Andrée Laforest de permettre à la
municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy de terminer le présent mandat
avec 4 élus(e)s composant le conseil municipal.

ADOPTÉE

25-060544 CONDOLÉANCES À MME FRANCINE DUBÉ ET SA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANINEMENT

Que le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy transmettre
ses plus sincères condoléances à Mme Francine Dubé, mairesse ainsi
qu'à l'ensemble des membres de sa famille à la suite du récent décès
de sa belle-sœur, Mme Lucie Ouellet.

ADOPTÉE

25-060545 VARIA

- A. Remerciements aux pompiers de Saint-Honoré-de-Témiscouata
et Saint-Pierre-de-Lamy pour les nombreux appels reçus dans
les dernières semaines.
- B. S/O

25-060546 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h49, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée
pour la période de questions. Questions autour de la table : aucune
question

Questions dans la salle :

- Recyclage du plastique agricole
- Utilisation du garage municipal
- Rapport financier 2023

25-060547 RÉOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim